

Séminaire international « *Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche* », CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Lomé, 4-9 décembre 1995.

ALLER AU-DELÀ DU MÉNAGE :
POUR DE NOUVELLES APPROCHES DÉMOGRAPHIQUES

Marc PILON (CEPED-ORSTOM)

Véronique HERTRICH (CEPED-INED)

Les nombreuses critiques formulées à l'encontre de la notion de ménage n'ont pas abouti à la découverte du concept universel, qui satisferait toutes les disciplines et serait adapté à toutes les sociétés. Aussi, plutôt que de rechercher un tel concept qui ne saurait exister, ne serait-il pas plus pertinent et productif, en raison de la diversité et de la complexité des réalités familiales, de privilégier la démarche visant à multiplier et combiner les niveaux et modes d'approche de la « famille » ?

En ce qui concerne les travaux effectués au nom d'une « démographie de la famille », et particulièrement en Afrique, une clarification doit assurément être entreprise pour les données relatives aux ménages. Mais d'autres approches allant au-delà de l'expression résidentielle des unités familiales méritent également d'être développées.

Ce texte propose quelques pistes de réflexion et présente quelques expériences de terrain allant dans ce sens. Il se veut avant tout une base de discussion.

Pour une définition strictement résidentielle du ménage

La définition des unités familiales fait généralement intervenir trois principaux types de critères (Pina Cabral, 1989 ; Gruenais, 1981 ; Mc C. Netting *et al.*, 1984) : le *critère de*

parenté signifiant la nature des relations (de filiation et d'alliance) attendues entre les membres du groupe, le *critère de résidence* définissant le partage d'un même espace comme facteur d'appartenance au groupe, et le *critère économique* faisant intervenir le partage des activités ou des ressources dans la délimitation de l'unité familiale.

Ces critères fournissent, chacun, un éclairage particulier, et souvent partiel, sur une réalité familiale complexe et variée. Les unités familiales qu'ils délimitent ne sont pas forcément identiques et ne sauraient donc être considérées comme équivalentes *a priori*. Gruenais (1981) l'a bien montré avec l'exemple de trois quartiers mossi : selon le critère (résidentiel, économique ou de parenté) pris en considération, le nombre d'unités familiales variait entre 14 et 25. De telles différences existent dans bien d'autres sociétés. À cet égard les critiques, parfois virulentes, émises à l'encontre du ménage, en raison de la non correspondance entre l'unité résidentielle et l'unité économique peuvent paraître injustes : la composition des unités d'habitation rend bien compte d'une réalité familiale, celle des arrangements résidentiels, certainement décisive dans les relations entre sexes et générations, et qu'il serait dommage d'ignorer (Pilon, 1991, 1995) mais qu'il n'y a pas lieu d'assimiler d'emblée à un espace décisionnel. Le problème ici ne relève donc pas tant du type d'unité retenu que des glissements de sens dont elle peut être l'objet au moment de l'interprétation.

Un problème plus conséquent réside dans le fait que ces critères sont souvent utilisés simultanément pour délimiter les unités familiales. Ainsi la définition du ménage lors des recensements et enquêtes fait appel au critère résidentiel mais aussi, régulièrement, à l'existence d'un centre décisionnel, d'un espace de consommation et de commensalité, voire à une configuration familiale donnée (la famille nucléaire)¹. Le tableau 1 en fournit une illustration, pour les recensements de quelques pays d'Afrique de l'Ouest. Les combinaisons varient d'ailleurs entre les pays : "dans les pays francophones on insiste spécialement sur la famille nucléaire, les critères d'unité de consommation ou de logement étant un peu moins fréquents. Dans les pays anglophones, au contraire, ce sont les unités de logement et de

¹- "la définition «moyenne» qui ressort des enquêtes et des recensements réalisés en Afrique est que le ménage est un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes" (SALA-DIAKANDA, 1988, pp. 524-252)

consommation qui sont préférées, l'unité de reproduction étant moins souvent choisie" (Garenne, 1982 : 10).

Ce présupposé d'une correspondance entre différents critères, inscrit dans la définition du ménage, est préjudiciable à la fois à l'analyse et à l'observation. Il évacue en effet toute possibilité d'analyse des combinaisons (correspondances et dissociations) effectives entre des groupes (résidentiel, économique, de parenté) potentiellement différents, analyse dont on devine pourtant l'intérêt pour saisir les lieux d'articulation de la réalité familiale ainsi que les glissements, différenciations ou resserrements des espaces relationnels ou décisionnels associés à son évolution. L'observation se trouve, quant à elle, forcément compliquée si la confusion entre les différentes dimensions de la famille, postulée par la définition, n'est pas vérifiée dans la plupart des cas. L'enregistrement nécessite alors des choix quant au critère à privilégier, ce qui est source d'hétérogénéité dans le traitement des situations rencontrées par les enquêteurs et dans la nature de l'information disponible. Il y a fort à parier que, sur le terrain, on s'efforcera de faire correspondre les situations rencontrées aux modèles présentés quitte à "déplacer", au besoin, certains individus d'une habitation à l'autre.

En définitive, on peut se demander de quelle réalité familiale les données rendront compte : économique ? résidentielle ? sans doute un peu de chaque avec un certain biais vers le modèle nucléaire fourni en référence par les manuels... Par la même, aucune des dimensions de la réalité familiale ne sera fidèlement traduite par les données.

Tableau 1

Définition du ménage ordinaire dans les recensements nationaux de quelques pays d'Afrique de l'Ouest. (sources : manuels des agents recenseurs)

Bénin, 1992	"Ménage ordinaire : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession."
Côte d'Ivoire, 1988	"Ménage ordinaire : le ménage ordinaire est l'ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage" et dont les ressources sont communes en partie. Elles habitent dans le même bâtiment. N.B. Un ménage peut être composé d'une seule personne."
Guinée, 1982	"Le ménage ordinaire est constitué d'un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage", vivant sous le même toit ou dans la même concession et prenant leurs repas de la même marmite".
Mali, 1987	"Le ménage est un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres. Le ménage ordinaire est constitué par un chef de ménage, son ou ses épouses, et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d'autres membres de la famille ou de personnes sans lien de parenté. Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants."
Mauritanie, 1988	"Le ménage ordinaire : le ménage ordinaire est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou non, <u>vivant ensemble dans le même logement</u> ou concession, et <u>satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels</u> (nourriture en particulier ...). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.
Sénégal, 1988	"Le ménage est un ensemble de personnes, parents ou non, vivant dans la même concession, prenant en commun leurs repas quotidiens, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM). Ce concept est appelé "ndieul" en wolof, "ngank" en serer ou "hirande" en toucouleur".
Togo, 1981	"un ménage (résidentiel) regroupe l'ensemble des personnes, apparentées ou non, partageant habituellement les mêmes repas, reconnaissant l'AUTORITÉ d'un même individu appelé CHEF DE MÉNAGE, et habitant sous le même toit ou dans la même cour"
Note : les manuels fournissent le plus souvent quelques exemples et cas particuliers à la suite de la définition. Ceux-ci n'ont pas été retranscrits ici.	

Cette "manipulation" de la réalité familiale en réponse à une définition sollicitant plusieurs critères peut être illustrée à partir d'une étude de cas d'un village malien où unités résidentielle et économique ne coïncident pas. Pour cela, le tableau 2 compare la distribution des ménages identifiés lors du recensement national de 1987, d'après une définition faisant intervenir différents critères (cf tableau 1), à celle issue d'un recensement local réalisé quelques mois auparavant en prenant en compte le seul critère résidentiel. On constate que certains types d'arrangements résidentiels, atypiques par rapport aux catégories annoncées, sont plus rares, voire disparaissent (cas des ménages de jeunes) de la distribution issue du

recensement national, tandis que la catégorie "exemplaire" du ménage à base conjugale est gonflée. De toute évidence certains individus ont été enregistrés non pas à l'endroit où ils logent mais auprès d'une personne de référence : père ou mère pour les enfants, époux pour les femmes mariées², fils ou frère pour les veuves ou isolées. De la sorte, les ménages délimités par le recensement national sont moins nombreux et de taille plus importante (5,4 contre 3,7 membres en moyenne) que les logements occupés identifiés deux mois plus tôt ; les ménages de petite taille (qui correspondent justement à des structures atypiques : femmes veuves vivant seule ou partageant un logement à deux, homme non marié résidant seul ou avec un compagnon, ...) en particulier y sont beaucoup plus rares (34 % contre 14 % des ménages). On constate d'ailleurs que la proportion de célibataires saisis par le recensement national dans un logement distinct de celui de leurs parents (père ou mère) est bien plus faible que celle qui a plus être observée lors du recensement local : 9 % contre 25 %. En définitive, on voit que le recensement ne fournit pas une observation fidèle de la réalité résidentielle sans qu'il décrive pour autant les unités économiques familiales (cf plus loin pour leur description).

Plutôt que de vouloir rendre compte de la réalité familiale au moyen d'une unité "synthétique", faisant artificiellement référence à plusieurs dimensions de la famille, il serait certainement préférable de se limiter, dans les recensements et grandes enquêtes, au seul critère résidentiel. Celui-ci est de toute façon incontournable pour le dénombrement, il a de plus l'avantage de se prêter à des définitions simples et sans ambiguïté, adaptées à la comparaison. Certes, seul un aspect de la réalité familiale sera ainsi abordé, mais au moins il le sera fidèlement.

2- On trouve ainsi dans les données du recensement national des ménages regroupant un polygame et ses épouses (8 % des ménages), ce qui est une situation impensable (sauf cas transitoire) chez les Bwa où l'on considère que toute femme (épouse ou mère) a droit de disposer d'un espace résidentiel propre.

Tableau 2

Comparaison des ménages identifiés par le recensement national d'avril 1987 aux unités résidentielles délimitées par le recensement local de février 1987. Village de Sirao (Mali).

Indicateur	Ménages (avril 1987)	Unités résidentielles (février 1987)
Taille		
1-2	14	34
3-4	31	32
5-7	34	31
8 & +	21	3
moyenne	100	100
	5.4	3.7
Type de ménage		
<i>Ménages dirigés par un homme</i>	85 %	72 %
ménage à base conjugale	83 %	58 %
dont structure nucléaire ¹	49 %	44 %
structure étendue	34 %	14 %
ménage d'hommes	2 %	14 %
dont ménage de jeunes ²	0 %	5 %
<i>Ménages dirigés par une femme</i>	15 %	28 %
dont femme mariée	12 %	19 %
femme veuve ou divorcée	3 %	9 %
% de célibataires recensés dans le logement de leurs parents (père et/ou mère)	9 %	25 %
<i>Effectif</i>		
- ménages	110	154
- population	599	569
1. Couple (éventuellement polygame) avec (éventuellement) enfants (célibataires).		
2. Célibataires, veufs ou divorcés partageant un logement.		

La saisie des groupes domestiques : une expérience chez les Bwa, au Mali

Le choix du groupe domestique comme unité d'analyse

Dans l'enquête socio-démographique³ menée chez les Bwa au Mali, l'unité économique - *le groupe domestique* - a été privilégiée pour aborder la réalité familiale. Ce

³- Elle comporte différentes opérations : des enquêtes sur les unités collectives (village, lignage, groupe domestique), une enquête renouvelée, un recueil généalogique et une enquête biographique. Les structures familiales ont principalement été abordées par l'enquête renouvelée, réalisée en 1988 sur 8 villages (3089 résidents), et qui met en relation les données nominatives issues de trois recensements (1976, 1987 et 1988).

choix est à rapporter à une problématique centrée sur l'évolution du contexte de la reproduction. En l'occurrence, on s'est interrogé sur un rapprochement éventuel entre le lieu de prise en charge des coûts de la reproduction (groupe domestique) et le lieu de la reproduction biologique (la cellule nucléaire), rapprochement considéré comme une condition favorable à l'élaboration d'un projet de fécondité par les couples. Dans cette perspective, l'unité résidentielle - *le ménage* - présentait un intérêt bien moindre et n'a pas été retenue comme unité d'analyse.

Les Bwa vivent d'une agriculture, essentiellement tournée vers l'autosubsistance et exercée au sein d'exploitations familiales, dénommées *zû* (litt. "maison"). Ces dernières -que nous nommons groupes domestiques- sont des unités de production et de consommation : leurs membres assument, en fonction des tâches dévolues à leur sexe et à leur âge, la mise en culture des champs de l'exploitation dont le produit, stocké dans des greniers collectifs, pourvoit à leur subsistance. La direction du groupe est assumée, en principe, par l'aîné des hommes (le *zûso*, litt. "maître -ou responsable- de la maison"). Le groupe domestique est aussi, généralement, un lieu de commensalité, ses membres se réunissant pour les repas. En revanche il ne correspond pas à une unité résidentielle. La correspondance s'observe dans un tiers des cas seulement (soit 16 % des individus), alors que près de la moitié de la population⁴ appartient à des groupes domestiques localisés dans 4 habitations au moins, la moyenne étant de 2,6 ménages par *zû*. De plus, les habitations relevant d'un même groupe domestique⁵ sont souvent disséminées dans l'espace villageois⁶ aussi l'unité économique n'est pas directement repérable sur le terrain.

La délimitation des groupes domestiques

Les ménages (unités résidentielles), bien que n'intervenant pas comme unités d'analyse, ont été retenus comme unités de collecte pour le recensement local de 1988. Les groupes domestiques ont été reconstitués dans un second temps seulement à partir de

4- 45 % soit 23 % des groupes domestiques.

5- Dans la plupart des cas (9 fois sur 10), les membres du ménage appartiennent au même groupe domestique.

6- Le modèle de la concession est absent de l'habitat traditionnel des Bwa. Il apparaît dans l'habitat récent sans pour autant correspondre à l'organisation familiale qui lui est associée dans d'autres populations : chez les Bwa, les murets n'encadrent généralement qu'une seule cellule d'habitation et celle-ci ne correspond pas forcément à une unité économique autonome.

l'information sur le responsable économique (*zûso*) enregistrée⁷, nominativement, pour chacun des individus recensés. Cette démarche, pour être efficace, suppose bien évidemment qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur l'identification du responsable économique de chaque individu. En réalité il n'en est pas toujours ainsi. En particulier, il arrive que le responsable légal ne soit plus déclaré comme *zûso* par tous les membres du groupe quand il est très âgé et que les responsabilités économiques sont assumées par son "suivant". Ces situations où des responsables différents peuvent être cités par les membres d'un même groupe, pourraient, en gonflant artificiellement le nombre de groupes domestiques représentés, fausser les statistiques. Pour prévenir de telles distorsions, la liste des responsables économiques, classés par lignage, avait été établie au préalable dans chaque village et, après le recensement, les cas des noms n'y figurant pas ont été revus avec les intéressés. La composition des groupes domestiques a également pu être contrôlée lors d'un recueil d'informations supplémentaires - notamment sur l'organisation économique- réalisé, après leur reconstitution, auprès de chacune de ces unités familiales.

La réalisation de la collecte au niveau des unités résidentielles pour la délimitation d'unités domestiques qui ne leur correspondent pas peut apparaître comme une solution assez lourde. Une solution alternative aurait été d'enregistrer la liste des membres du groupe domestique auprès de son responsable mais, sachant que ceux-ci sont souvent dispersés dans l'espace villageois, elle aurait probablement conduit à un grand nombre d'omissions et ceci tout particulièrement pour les individus qui n'y sont pas considérés comme des membres "réguliers" (enfant confié, "fille" divorcée en attente de remariage, vieille femme sans descendant, ...).

La reconstitution des groupes domestiques n'a pas seulement porté sur le moment de l'enquête (1988) ; un tel travail a aussi été engagé pour retrouver la composition des unités familiales douze ans plus tôt, lors du recensement de 1976. Nous disposions là aussi de la liste des résidents par ménage qu'il s'agissait de redistribuer en fonction de leur responsable économique de 1976. Pour cela, on s'est appuyé sur l'identification du responsable économique de 1976 dont dépendait alors l'unité actuelle : c'est le nom de ce responsable qui a été affecté aux individus qui apparaissaient, dans les données de 1976, dans un réseau

⁷- La question était formulée de la manière suivante : "Avec qui tu manges, avec qui tu travailles : qui est ton *zûso* ?"

familial similaire à celui de 1988. L'information a été demandée précisément pour les individus apparaissant dans un contexte familial différent en 1976 et, bien sûr, pour tous ceux que les informations censitaires de 1976 ne permettaient pas de rattacher directement à des unités domestiques repérées en 1988.

Ce travail, réalisé dans le cadre d'une enquête renouvelée, a ainsi permis de décrire la composition des groupes domestiques à deux moments différents (1976 et 1988) mais aussi d'analyser leur dynamique⁸ grâce à l'enregistrement de la situation de résidence et de l'affiliation familiale aux deux recensements de tout individu saisi à l'un d'entre eux (au moins).

Ce type de démarche de reconstitution d'unités familiales n'est envisageable que dans des enquêtes très locales, réalisées par des personnes connaissant bien la population. Mais elle paraît indispensable pour aborder les structures familiales, non seulement dans leur expression résidentielle, mais aussi dans leur réalité économique, du moins dans les populations où, comme chez les Bwa, ces deux dimensions ne coïncident pas.

Le ménage et le groupe domestique : deux réalités bien contrastées

Selon que l'on se rapporte aux ménages ou aux groupes domestiques on a en effet une perception très contrastée de la réalité familiale (tableau 3).

Si on porte l'attention aux ménages, on a le sentiment que la vie familiale se réalise au sein de petites unités, comportant un couple au plus et dirigées par des femmes dans un nombre non négligeable de cas. En effet la moitié des individus appartiennent à des ménages réunissant moins de 5 individus et, sauf exception, aucun ne relève d'un unité comptant 10 résidents. La plupart des ménages comporte un seul homme marié (60 %) et sinon aucun. Enfin un quart des résidents vit dans un ménage dirigé par une femme⁹.

En revanche, les résultats relatifs aux groupes domestiques rendent compte de communautés économiques familiales bien plus nombreuses (60 % des individus appartenant

⁸- cf Hertrich, 1994 et la communication présentée sur ce sujet.

⁹- L'identité du chef de ménage, non saisie à partir de l'enquête renouvelée, est ici construite. On a retenu comme chef de ménage l'aîné des hommes non célibataires, à défaut l'aînée des femmes non célibataires, et sinon l'aîné(e) des célibataires.

à des unités de 10 individus au moins et 7 % seulement à des groupes de moins de 5 résidents), souvent polynucléaires (un tiers des cas), rarement a-nucléaires (7% des cas), et très généralement dirigées par un homme (97 % des cas).

Tableau 3
 Comparaison des indicateurs relatifs aux groupes domestiques et aux ménages 1988
 (8 villages, enquête renouvelée)

Indicateur	Groupe domestique	Ménage
Taille		
1 - 4 % unités	20	68
% résidents concernés	7	47
5 - 9 % unités	45	31
% résidents concernés	34	50
10 & + % unités	35	1
% résidents concernés	59	3
Moyenne calculée sur - les unités	9,1	3,7
- les individus	13,5	4,8
Nombre d'hommes mariés		
0 % unités	7	39
% résidents concernés	3	29
1 % unités	58	61
% résidents concernés	42	70
2 & + % unités	34	0
% résidents concernés	55	1
Moyenne calculée sur - les unités	1,5	0,6
- les individus	2,1	0,7
Unité dirigée par une femme		
% unités	3	27
% résidents concernés	1	23
<i>Nombre d'observations*</i> - unités	341	816
- résidents	3089	3029

* Les indicateurs portant sur les ménages, à la différence de ceux concernant le groupe domestique, ne prennent pas en compte les résidents omis par le recensement (ils ne sont pas rattachés à une unité d'habitation).

On voit combien on se serait mépris sur l'organisation socio-économique familiale si on avait fait l'économie d'une identification spécifique des groupes domestiques pour se contenter de la catégorie usuelle que constitue le ménage. Organisation domestique et arrangements résidentiels correspondent bien ici à deux registres différents et non substituables : l'analyse de l'un ne saurait renseigner sur l'autre.

L'approche du phénomène de la non corésidence des conjoints et des enfants par deux enquêtes, au Togo et en Côte d'Ivoire

En Afrique, la corésidence des conjoints et de leurs enfants est loin d'être systématique.

Les migrations masculines et la polygynie sont deux facteurs majeurs de la séparation résidentielle des conjoints :

- un homme marié migre, ailleurs dans le pays ou à l'étranger, laissant sur place femme(s) et enfant(s) et éventuellement d'autres membres de son ménage ;
- un homme est marié avec plusieurs femmes, et chacune réside dans une unité d'habitation différente, soit dans des quartiers distincts du même village ou de la même ville, soit dans des localités différentes, et y vit avec ses enfants (et éventuellement d'autres personnes).

L'expérimentation de nouvelles formes de vie en union participe également au développement du phénomène de non corésidence, en particulier en ville.

L'utilisation du ménage comme unité collective d'observation entraîne le rattachement du mari d'un côté et de sa ou ses femmes de l'autre à des unités résidentielles distinctes. Un mari parti en migration depuis un certain temps -la durée de six mois est la plus couramment retenue- se trouve exclu, n'est pas considéré comme membre de son ménage d'origine, avec lequel il peut néanmoins entretenir des relations étroites. Dans le cas d'un polygame, il est considéré comme chef de ménage là où il déclare résider habituellement ; ses épouses résidant ailleurs relèvent alors d'autres ménages, où le mari n'apparaît pas. Une proportion sans doute assez importante de femmes chefs de ménage relève de la non corésidence des époux.

Par ailleurs, il est fréquent que les enfants résident, pour des durées variables, auprès de parents éloignés, ceci pour des motifs divers : soulager les parents des coûts d'élevage d'un de leurs enfants, tenir compagnie ou fournir un appoint domestique à une grand-mère, se rapprocher d'une école ou d'un lieu d'apprentissage, ... Il s'agit du phénomène, de mieux en mieux connu, du "confiage des enfants", très fréquent dans certaines populations et qui semble bien se maintenir, sous de nouvelles formes, avec la crise économique.

Avoir une connaissance statistique plus précise de ces arrangements résidentiels des familles conjugales permettrait assurément d'approfondir notre compréhension des dynamiques familiales africaines, et notamment du phénomène des femmes chefs de ménage (Pilon, 1994).

Tout en gardant le ménage comme unité d'observation, ces situations peuvent être (statistiquement) appréhendées par des méthodes de collecte appropriées.

L'enquête auprès de la communauté moba-gurma de Lomé

Ces situations ont été abordées par l'enquête démographique réalisée auprès de l'ensemble de la communauté moba-gurma de Lomé, en enregistrant sur la feuille collective non seulement les résidents mais aussi leurs conjoints et enfants résidant ailleurs. Un code spécial identifiait leur situation de résidence "séparée" et donc, leur non appartenance au ménage du chef de ménage enquêté. Les informations individuelles étaient également saisies ainsi que leur lieu de résidence au moment de l'enquête ; ce pouvait être Lomé, mais aussi une autre préfecture du Togo ou même un pays étranger.

Toutes les personnes "séparées"¹⁰ résidant dans la capitale étaient ainsi identifiées à deux reprises : d'une part comme membre effectif d'un ménage, d'autre part comme « séparée » dans un autre.

Quelques résultats

L'effectif total des personnes vivant ainsi "séparées" représente 13% de l'ensemble des résidents des ménages moba-gurma de Lomé ; ce qui est loin d'être négligeable. Il s'agit essentiellement d'épouses du chef de ménage vivant avec leurs enfants et parfois d'autres parents.

¹⁰- Tel qu'employé dans ce texte, l'adjectif « séparé » qualifie une situation de résidence et non pas un état matrimonial.

Dans près de trois quart des cas (72%), la séparation s'accompagne d'une résidence à l'extérieur de la capitale ; les deux tiers des personnes résident dans la préfecture de Tône, 29% dans une autre préfecture du Togo, et 5% dans un autre pays (surtout au Ghana).

La séparation des conjoints peut être abordée de deux points de vue : celui des hommes ou de leurs épouses.

Côté masculin, il s'avère qu'un homme marié sur sept (13 %) parmi les chefs de ménage a une épouse (au moins) qui ne réside pas avec lui (54 % si l'on s'en tient aux séparations à l'intérieur de Lomé). Les épouses résidant hors de Lomé sont majoritairement des femmes moba-gurma (70%), habitant pour la plupart (90%) dans la préfecture de Tône (à Dapaong (40%) ou au village (50%)). Dans le cas des séparations à l'intérieur de Lomé, ce sont les femmes des ethnies méridionales (Ewé, Adja, etc.) qui prédominent (57%).

Côté féminin, l'enregistrement d'un époux séparé concerne, à quelques exceptions près¹¹, toutes les femmes mariées chefs de ménage¹², leur mari habitant Lomé (59% des cas) ou ailleurs (41%). Près des deux tiers (63%) des ménages ayant une femme à leur tête sont dans cette situation. Les époux résidant hors de Lomé habitent trois fois sur quatre (77 %) ailleurs au Togo, un tiers dans la préfecture de Tône et le reste dans les autres préfectures. La séparation résulte largement de l'activité professionnelle : deux tiers des époux "séparés" sont salariés de la fonction publique (surtout des militaires, policiers ou gendarmes) ou parapublique, mutés dans un autre endroit du Togo. A noter qu'un cinquième de ces hommes vivant séparés de leur épouse sont des retraités, repartis dans leur milieu d'origine. Comme on s'y attendait, la polygamie favorise la non co-résidence : alors que seulement 13% des hommes mariés chef de ménage sont polygames, la proportion passe à 34% pour les maris ne résidant pas à Lomé.

Ces diverses formes du phénomène de non cohabitation des conjoints induisent des situations résidentielles et familiales spécifiques qu'il convient de distinguer. Ainsi, à côté des ménages masculins (dont le chef est un homme, marié ou non) qui représentent 92 % du total, trois types de ménages féminins apparaissent :

11- On enregistre en effet quelques ménages dont le chef déclaré est une femme bien que le mari soit présent.

12- Pour la plupart des ménages constitués d'une femme mariée et de ses enfants, celle-ci s'est déclarée comme chef du ménage, pour un quart d'entre eux, c'est néanmoins le mari qui fut déclaré comme tel, bien que "séparé". Sans perdre cette information intéressante, mais pour plus d'homogénéité lors des analyses, l'épouse a été considérée comme chef, de fait, de ces ménages.

- ceux où la femme n'est pas mariée (célibataire, veuve ou divorcée)¹³ ;. Ils représentent 2,9% des cas ;
- ceux où la femme est mariée, mais habite séparément de son mari qui réside aussi à Lomé (2,8%) ;
- ceux où la femme est mariée, mais dont le mari réside hors de Lomé (2%).

Cette manière de prendre en compte le phénomène de non corésidence des conjoints et des enfants, tout en gardant le ménage comme unité d'observation, présente l'avantage de la facilité de la méthode et constitue l'une des voies permettant d'aller au-delà du ménage.

L'enquête socio-démographique de Sassandra (Côte d'Ivoire)

Une démarche du même type a été adoptée dans le cadre d'une enquête socio-démographique à Sassandra (Côte d'Ivoire), conduite conjointement par l'ENSEA et l'ORSTOM en 1988. Chaque « questionnaire-ménage », comprenant les informations habituelles sur chacun des membres, était complété par une autre feuille collective réservée aux « *individus non résidents avec le chef de ménage (père, mère, conjoints, frères et soeurs (même père et même mère), enfants du CM)* » et remplie sur la base des déclarations du chef de ménage. Outre le recueil du lien de parenté, de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, etc., des informations complémentaires étaient demandées sur le lieu de résidence et les relations entretenues (visites, transferts versés et reçus). Cette méthode permet ainsi d'appréhender la sphère familiale proche, d'en connaître le degré de concentration ou de dispersion spatiales, et de cerner l'importance et la nature des relations entretenues avec le ménage enquêté. Lors d'un passage ultérieur auprès de la même population, deux questionnaires supplémentaires ont porté, l'un sur les « enfants confiés », l'autre sur les « enfants accueillis », ceci pour les enfants âgés de moins de 20 ans et célibataires.

Tout en maintenant la collecte au niveau des ménages, ces deux démarches permettent ainsi, au-delà de l'analyse des ménages eux-mêmes, une première approche des arrangements résidentiels des familles conjugales et l'élaboration d'une typologie des ménages prenant en compte le phénomène de séparation résidentielle, notamment dans le cas des ménages ayant une femme mariée à leur tête. Mieux appréhender le phénomène de non cohabitation des conjoints (et des enfants), sur le plan démographique et statistique, est important d'un point de vue sociologique. Dans les situation de polygynie notamment, il est évident que le vécu

¹³- Un seul cas a été relevé où la femme est mariée et habite avec le mari qui est handicapé

quotidien tant du mari que de ses épouses et de leurs enfants diffère sensiblement selon que les épouses cohabitent ou non les unes avec les autres et avec le mari ; et qu'en cas de non cohabitation, ce vécu varie à nouveau selon les causes de celle-ci.

La prise en compte de la sphère familiale proche telle que réalisée à Sassandra élargit davantage la démarche. Il faut cependant relever que la méthode utilisée garde le chef de ménage comme référant, ne prenant donc pas en considération les parents proches du ou des conjoints.

L'identification des réseaux familiaux activés par les membres du ménage

Toutes les approches démographiques de la réalité familiale envisagées dans les points précédents visent à la délimitation d'unités exclusives les unes des autres, englobant l'ensemble de la population et répondant à une fonction ou à une configuration donnée. Une autre manière de lire la réalité familiale, par delà son expression résidentielle, est de l'aborder au travers des relations activées par les membres du ménage en certaines circonstances et des réseaux qui se dessinent ainsi pour chacun d'eux. La perspective est ici plus dynamique et plutôt centrée sur l'individu, même si des analyses s'appuyant sur des unités collectives peuvent être envisagées.

L'application la plus évidente de cette démarche réside probablement dans les questions posées dans des enquêtes biographiques rétrospectives sur l'identité des personnes associées à la réalisation de certains événements individuels (par exemple le choix du conjoint, l'accueil en cas de migration, l'aide à la recherche d'un emploi, ...). Pour l'illustrer, nous prendrons l'exemple de l'enquête locale réalisée chez les Bwa du Mali (Hertrich, 1994) et de l'enquête sur l'insertion urbaine à Dakar et Pikine (Antoine et al., 1991, 1992).

L'enregistrement des relations de parenté associées aux événements individuels dans l'enquête chez les Bwa du Mali

La recherche menée chez les Bwa a accordé une attention privilégiée aux contrôles familiaux sur les événements individuels ; la plupart de ces derniers ont donc fait l'objet d'une ou de plusieurs questions sur l'identité des personnes intervenant dans leur réalisation. C'est le cas du mariage (initiative, médiation), de la migration (initiative, accueil), de la segmentation économique (identité du responsable précédent), de la prise en charge des soins aux enfants,

de la prise en charge de différentes dépenses individuelles (vêtements, impôt, boisson et tabac). Afin d'éviter le recours à un terme générique (comme le veut la pratique en référence à une terminologie classificatoire), l'identité nominative de la personne a d'abord été demandée (et notée). La relation de parenté a alors été précisée (en présence de l'enquêté) en recourant aux généalogies des lignages déjà recueillies dans cette population ou, si nécessaire, en dessinant les segments généalogiques liant la personne citée à l'enquêté. Par ailleurs, afin de se donner les moyens de juger de la centralité et de la concentration des contrôles familiaux, il a été demandé si la personne citée était, au moment de l'événement, le responsable économique de l'enquêté. Afin de disposer d'une marge de manœuvre importante pour les analyses, les relations de parenté ont été saisies informatiquement avec précision tout en adoptant des codes permettant un classement rapide selon leur rang généalogique et le caractère (paternel, maternel ou par alliance) de la relation. Ces enregistrements ont été réalisés dans un village, soient 847 biographies dont 388 d'individus non célibataires.

L'enregistrement des relations de parenté associées aux événements individuels dans l'enquête sur l'insertion urbaine à Dakar et Pikine

La démarche a été menée à une échelle bien plus importante dans l'enquête de Dakar et Pikine réalisée sur plus de 1500 individus. L'intervention d'apparentés a été saisie, là aussi, pour des événements de diverses natures : accueil en cas de confiage dans l'enfance, hébergement et décision de migrer pour les migrations successives, prise en charge lors des périodes sans emploi, aide à l'obtention des emplois successifs, résidence du conjoint et des enfants. Le parent le plus proche a été retenu lorsque plusieurs apparentés étaient cités. En outre, ont été saisies les personnes bénéficiant d'une assistance économique de l'enquêté et ne résidant pas avec lui et, réciproquement, celles qui lui fournissent un soutien sans loger avec lui. La qualification des relations en cause a été opérée selon les mêmes directives pour tous les types d'événements en situant la personne citée en fonction de son sexe, de son rang de génération¹⁴ et de son lignage¹⁵ d'appartenance par rapport à l'enquêté. Les documents disponibles ne fournissent pas de directives quant à la formulation des questions permettant d'obtenir ces informations.

¹⁴- 7 codes ont été distingués : époux ou épouse, fils ou fille, père ou mère, autre ascendant, collatéral, autre parent, sans lien.

¹⁵- 4 codes ont été distingués : lignage paternel, maternel, du conjoint, non concerné.

Des analyses à développer au niveau des unités collectives

Dans les enquêtes biographiques pré-citées, les questions sur les apparentés ont été introduites pour évaluer la fréquence du recours à la parenté à différents moments de la vie de l'enquêté et les catégories d'apparentés concernés. Mais l'information disponible permettrait d'aller au delà en délimitant le réseau mobilisé autour de l'enquêté quand on prend en compte différents types d'événements. Le groupe familial considéré présente ici des contours relatifs : relatifs à l'individu qui en est le centre, aux événements et à la période prise en considération. Mais on conçoit qu'il puisse être riche d'enseignement sur l'insertion communautaire des individus et ses tendances (en termes d'extension et de densité) au cours du cycle de vie et au fil des générations successives.

L'appariement de ces données individuelles avec les caractéristiques du ménage de rattachement constitue une autre piste d'investigation, en particulier pour les événements de caractère récent. Ainsi pourrait-on, par exemple, juger du recours à de la parenté plus ou moins éloignée pour la prise en charge des coûts individuels, ou du placement actuel des enfants, selon la taille et la structure (et éventuellement d'autres caractéristiques) de l'unité d'appartenance. La démarche serait en revanche plus aléatoire pour des événements anciens qui ont pu se réaliser alors que l'enquêté appartenait à une unité familiale d'une autre configuration.

Il faudrait réfléchir aussi aux développements possibles en utilisant le groupe familial comme unité d'analyse, c'est-à-dire en déduisant des indicateurs sur l'unité collective à partir des données individuelles. On conçoit les enseignements que l'on pourrait obtenir, par exemple, sur l'autonomie des ménages en décrivant¹⁶ le réseau constitué des individus ayant assuré la prise en charge d'un certain type de dépenses pour les différents membres du ménage, ou encore, autre exemple, en considérant la localisation des parents proches (enfants et conjoints par exemple) de tous les membres du ménage. Outre les descripteurs des configurations ainsi obtenues, des indicateurs peuvent être déduits de la comparaison entre la structure extensive et la structure réelle. Une démarche analogue a été suivie à partir d'enquêtes migratoires réalisées au Burkina Faso (Saint-Pierre, Gregory, Simmons, 1986) et

¹⁶- À partir de certains indicateurs simples : effectif, poids des parents proches (père, mère) ou, au contraire, particulièrement éloignés ...

au Sénégal (Traore, 1991) pour évaluer les stratégies migratoires développées par les ménages en comparant leur structure à celle qu'ils présentent si on leur ajoute les émigrés.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., BOCQUIER P., 1992, "Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique", Cahiers québécois de démographie, vol. 21, n°1, pp. 7-27
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M., NANITELAMIO J. et la coll. de DIOP E.A.A., 1991, *L'insertion urbaine des migrants dans l'agglomération dakaroise. vol. I : méthodologie des enquêtes*, IFAN, ORSTOM
- GARENNE M., 1982, *La taille des ménages en Afrique tropicale*, Working Paper N°15, CICRED, 27-28-29 octobre 1982, 43 pages
- GRUENNAIS M.E., 1981, *Famille et démographie de la famille en Afrique*, Collectif de travail sur la famille, Document de travail N°1, ORSTOM, 52 pages
- HERTRICH V., 1994, *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*, Thèse de doctorat en démographie, IDUP, Paris I, 621 pages + annexes
- NETTING McC., WILK R.R., ARNOULD E.J. (Ed), *Households. Comparative and historical studies of the domestic group*, University of California Press
- PILON M., 1991, "De l'intérêt du ménage pour la démographie de la famille", in *Conférence «Femmes, Famille et Population», Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, UEPA, Vol 1, pp. 25-43
- PILON M., 1995, "Vos ménages m'intéressent ...", in *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, Ceped, Documents et Manuels du Ceped N°2, pp. 219-227
- PINA CABRAL J. de, 1989, "L'héritage de Maine : repenser les catégories descriptives dans l'étude de la famille en Europe", *Ethnologie Française*, T. XIX, N°4, pp. 329-340
- SALA-DIAKANDA M., 1988, "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, Vol. 2, UIESP, pp. 5.2.1 - 5.2.16
- SAINT-PIERRE M-H, GREGORY J.W., SIMMONS A.B., 1986, "Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta", in GAUVREAU D., GREGORY J., KEMPENEERS M., PICHÉ V. (Eds), *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, Monograph Series N°21, Centre for Developing-Area Studies, McGill University, pp. 111-141
- TRAORE S., 1991, "Stratégie migratoire et structures des ménages dans la vallée du fleuve Sénégal", *Conférence «Femmes, Famille et Population», Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, UEPA, Vol 2, pp. 117-130